



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aides a domicile

Question écrite n° 44698

Texte de la question

M. Pascal Clement attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les preoccupations exprimees par les representants d'associations de service a domicile. La gestion de telles associations, dont l'experience et la qualite du service rendu ne sont plus a demontrer, s'avere etre, d'un point de vue administratif, de plus en plus lourde. En effet, une personne employee par l'association doit beneficier d'une fiche de paie emanant de l'association, et d'une pour chaque employeur, et donc peut avoir jusqu'a cinq ou six fiches de paie. Cette obligation entraine une charge administrative consequente qui se traduit par une perte de temps et d'energie pour de telles associations. Il lui demande en consequence quelles mesures il envisage de prendre afin de simplifier ces procedures administratives.

Données clés

Auteur : [M. Clément Pascal](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44698

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 1996, page 5746